

## **REOUVERTURE PARTIELLE DE LA DECHETTERIE DE DRAP SUR RENDEZ-VOUS**

### **QUAND ?**

A partir du mardi 5 mai.

Du lundi au vendredi : 8h – 12h / 13h30 – 16h

Samedi : 8h – 12h / 13h00 – 16h

### **QUI ?**

Accès uniquement réservé aux particuliers résidants sur l'une des 13 communes du Pays des Paillons.

### **COMMENT ?**

#### **Prise de rendez-vous préalable obligatoire.**

Afin d'éviter la présence de trop nombreuses personnes en même temps et garantir la parfaite mise en œuvre des mesures de distanciation sociales, il est nécessaire de prendre rendez-vous en cliquant ci-dessous :

**POUR PRENDRE RDV, SE RENDRE SUR LE SITE WEB DE LA CCPP**

**<https://ccpp06.fr/>**

### **POUR QUELS DECHETS ?**

Là aussi, afin de fluidifier les passages et tenir compte du fonctionnement ou non des filières de recyclage, seuls les flux suivants seront acceptés :

- Encombrants
- Ferrailles
- Gravats
- Bois
- Déchets végétaux.

Aucun autre déchet habituellement accepté ne le sera jusqu'à nouvel ordre (pneus, pots de peinture, électroménager etc...).

### **CONSIGNES OBLIGATOIRES :**

- déplacez-vous seuls !
- respectez l'heure de rendez-vous sans quoi l'accès vous sera refusé
- respectez les gestes barrières et les règles de distanciation sociales
- contrôle d'accès au niveau du portail (justificatif de domicile + pièce d'identité + prise de RDV)
- port du masque et de gants conseillés
- l'accès des usagers aux outils et matériels (balais, pelles...) ne sera pas possible.

### **+ D'INFOS :**

Lien vers vidéo « Puis-je déposer mes déchets encombrants à la déchetterie » par ministère de la transition écologique et solidaire :

<https://www.facebook.com/Ecologie.Gouv/videos/2730372590574334/>